L'ÉCHO DE LA PLACE

Juin 2020



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

216, route 271 Saint-Benoît-Labre, Beauce (Québec) G0M 1P0 Téléphone : 418 228-9250 poste 107 Télécopieur : 418 228-0518

info@saintbenoitlabre.com www.saintbenoitlabre.com

COVID-19, EN ROUTE VERS LE DÉCONFINEMENT

Dans les dernières semaines, le gouvernement a annoncé un retour progressif vers la normale. Par exemple, l'école primaire de la municipalité a pu rouvrir ses portes à certains élèves, les travailleurs retournent travailler et les barrages entre les régions ont été levés et certaines activités sportives ont pu reprendre comme le tennis et le golf.

Par contre, ce retour à la normale vient avec certaines contraintes sanitaires à respecter. Par exemple, il faut respecter une distance de 2m entre les personnes, se désinfecter les mains régulièrement et il est recommandé de porter un masque en public.

Le bureau et le garage municipal seront de nouveau accessibles au public à partir du lundi 25 mai 2020. Des panneaux de plastique de type plexiglas ont été installés et les visiteurs devront se désinfecter les mains en entrant. Une distance de 2m doit être conservée en tout temps entre les personnes. Nous vous demandons toutefois de prioriser les appels téléphoniques et les courriels pour limiter les contacts. Notez que la bibliothèque reste fermée et qu'il sera toujours impossible de louer des salles.

Si vous êtes en isolement volontaire ou obligatoire ou que vous présentez les symptômes suivants : Fièvre, Toux, Fatigue, Maux de gorge, Difficultés respiratoires, Courbatures; Nous vous demandons de reporter votre visite et de communiquer avec la ligne d'information du gouvernement du Québec sur la COVID-19 au 1 877 644-4545.

COVID-19, TRAVAILLEURS ÉTRANGÉS TEMPORAIRES

Chaque année, des milliers de travailleurs étrangers temporaires (TET) viennent prêter main-forte aux producteurs agricoles québécois. Certaines entreprises de la MRC de Beauce-Sartigan ont recours à ces travailleurs, généralement à partir de la mi-avril et parfois jusqu'à l'automne.

Bien que le gouvernement canadien ait fermé ses frontières en raison de l'actuelle pandémie, il a reconnu que les TET sont essentiels au secteur agricole, et qu'une exception devait être faite pour eux.

À cet égard, nous tenons à ce que vous et l'ensemble de nos concitoyens sachiez que chaque TET est soumis à des règles strictes de sécurité, comme demandé par les autorités compétentes des gouvernements canadien et québécois. Les travailleurs qui arrivent au Québec ces semaines-ci doivent respecter une période d'isolement complet de 14 jours et, par la suite, se soumettre à une vérification quotidienne de leur état de santé. L'Agence de la santé publique de la région et la CNESST seront systématiquement informées de leur arrivée et feront un suivi.

James Allen, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Pascal Leclerc, président du Syndicat de l'UPA de Beauce-Sartigan

Éric Paquet, Directeur général



JOURNALIER/OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Responsabilités

Sous la supervision du chef d'équipe, le journalier/ opérateur aux travaux publics a les responsabilités suivantes.

- Effectuer les travaux manuels d'entretien général, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales, de voirie, du réseau routier, du réseau d'aqueduc, du réseau d'égout, d'éclairage public, des parcs, terrains de sports, espaces verts, de signalisation, etc.
- Conduire et opérer des véhicules et de la machinerie lourde.
- Effectuer des travaux de déneigement, de déglaçage, d'épandage d'abrasifs sur les rues, les trottoirs, les entrées, allées et stationnements des édifices municipaux.
- Assurer, en alternance et au besoin, une assistance routière 24 heures pour tout évènement (branche tombée sur la chaussée, ramassage d'un animal mort, etc.).
- Charger et décharger des camions, manutentionner diverses marchandises et aider à leur réception, leur rangement et à leur livraison.
- S'assurer de l'entretien des véhicules, de la machinerie, de l'équipement, du matériel, de l'outillage et du garage de la municipalité.
- Entretenir et réparer les véhicules motorisés de la municipalité.

Profil recherché

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES).
- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds routiers constitue un atout.
- Détenir un permis de conduire valide classe 3 mention FM.
- Être disponible pour des horaires variables en période hivernale pour le déneigement des chemins.
- Avoir de bonnes habiletés manuelles et être polyvalent.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et de loyauté.
- Avoir du jugement et savoir faire preuve de confidentialité.
- Avoir de l'entregent et un bon sens du travail d'équipe.

Conditions de travail

- Selon la convention collective.
- 40 heures/semaine.
- Entrée en fonction : dès que possible

TABLE DES MATIÈRES

COVID-19	1 et 16
Offres d'emploi	2 et 3
Vie municipale	4 à 7
Constructions urbaines	8 et 9
Vie communautaire	10 à 14
Nous joindre	15
Calendrier	16







OFFRES D'EMPLOI

INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste est responsable de l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, du Règlement sur le captage des eaux souterraines et des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau.

Responsabilités

- Délivrer les permis et les certificats de la réglementation d'urbanisme locale.
- Assurer l'application des résolutions et des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Beauce-Sartigan.
- Appliquer la politique des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan.
- Analyser les demandes et délivrer les permis requis en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le Règlement sur le captage des eaux souterraines.
- Assurer le suivi des plaintes des citoyens.
- Représenter la municipalité devant les tribunaux.
- Délivrer des avis et des constats d'infraction.
- Participer, occasionnellement, aux rencontres du conseil municipal.
- Agir à titre de secrétaire au comité consultatif d'urbanisme.

Profil recherché

- Détenir un diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire et urbanisme (DEC) ou un diplôme d'officier municipal en bâtiment ou un diplôme dans un domaine connexe.
- Détenir une expérience pertinente dans le domaine constitue un atout.
- Être disponible pour des horaires variables.
- Avoir de bonnes habilités en communication et en gestion de conflits.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'adaptation et de loyauté. Avoir du jugement et savoir faire preuve de confidentialité.
- Bonne maîtrise de la langue française écrite et parlée, ainsi qu'une maîtrise des applications Windows et Office.
- Posséder un véhicule et un permis de conduire valide, classe 5.

Conditions de travail

- Salaire selon l'échelle salariale en vigueur.
- Gamme d'avantages sociaux compétitifs
- Poste permanent à temps plein (30 heures/semaine).
- Entrée en fonction : dès que possible

Votre candidature : Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur CV au plus tard le 25 mai 2020 à 16h à : Madame Edith Quirion Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Courriel: dg@saintbenoitlabre.com

PLAN DES MESURES D'URGENCE MISSION COMMUNICATION

La municipalité est à la recherche d'une personne responsable du volet communications en mesures d'urgence. Cette personne est appelée à travailler selon un horaire variable. Généralement avant, pendant et après un sinistre. Salaire à discuter.

Responsabilité (résumé)

- Participer activement à la rédaction du Plan des mesures d'urgences et au développement des plans particuliers d'intervention.
- Participer aux formations, simulations et autres rencontres préparatoires.
- Tenir un journal des opérations de sa mission.

Avant le sinistre

- Créer un plan d'informations préventives et le mettre en œuvre.
- Préparer des plans de communication et des communiqués et de messages.

Pendant le sinistre

- Faire la promotion des informations auprès des citoyens.
- Assurer un accompagnement adéquat du maire en tant que porte-parole officiel de la municipalité.
- Gestion du centre d'appels.

Après le sinistre

• Informer la population sur les modalités à suivre concernant un retour à la normale.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur CV à Madame Edith Quirion Directrice générale/ Secrétaire-trésorière

Courriel: dg@saintbenoitlabre.com

CAMP DE JOUR

Le camp de jour aura bien lieu cet été! Plusieurs mesures seront prises pour respecter les directives émises par la Santé Publique.

LES PLACES SONT DÉJÀ COMPLÈTES POUR LE MOMENT.

Les personnes qui le désirent peuvent appeler au 418-228-9250 poste 107 pour réserver une place.

Nous ferons de notre mieux pour satisfaire le plus grand nombre de personnes possible.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ESTIVALES

Les inscriptions aux activités estivales sont en cour. Vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la municipalité dans la section loisirs et vie communautaire ou par téléphone au (418) 228-9250 poste 107.

Attendez avant de payer pour le soccer, le dek hockey et le basketball, les activités ne sont toujours pas confirmée.

Si une activité a lieu, les mesures de sécurité mises en place respecteront les consignes de la santé publique.

Activités disponibles :

- Soccer enfant / adulte
- Dek hockey enfant / adulte
- Basketball adolescent

Date limite pour s'inscrire : En raison de la COVID-19 et de l'incertitude qui règne, les dates pour s'inscrire aux activités ont été repoussées au 21 juin. Vous aurez donc le temps de prendre une décision éclairée sans avoir à payer de frais supplémentaires.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN AVRIL

RECYCLAGE

AVRIL 2019: 13 220 Kg - AVRIL 2020: 18 390 Kg

ORDURES

AVRIL 2019: 51 610 Kg - AVRIL 2020: 84 740 Kg

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Les inscriptions au jardin communautaire se poursuivent. C'est le moment idéal pour commencer à planter ses légumes pour la saison. Le jardin communautaire est l'endroit idéal pour se procurer des aliments de qualité à faible coût. Les frais pour un jardinet de 5m / 2m sont de 20\$ pour l'été.

Des mesures spéciales seront mises en place en raison de la COVID-19. Il faudra entre-autre respecter une distance de 2m entre les personnes, désinfecter le matériel utiliser avant et après et éviter le partage d'équipement.

Pour vous inscrire contactez : Samuel Duval au 418 228-9250 poste 107









La route de l'économie et du service!

Enrico Bolduc Julie Fecteau propriétaires

499, 14* Avenue La Guadeloupe (Québec) GOM 1G0

www.fecteauford.com

Tél.: (418) 459-3431 Sans frais: 1-877-459-3431 Téléc.: (418) 459-6615



Renouvellement des licences de chiens



Vous avez jusqu'au mercredi 3 juin 2020 pour envoyer ce formulaire afin d'enregistrer votre animal de compagnie.

Le paiement se fait par chèque au nom de « **Escouade canine MRC 2017** » Les frais sont de 25\$ par chien.

Vous devez poster l'enveloppe à l'Hôtel de ville au : 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Qc) GOM 1P0 ou la déposer dans la boîte à courrier à l'entrée du bureau

Escouade canine vous fera parvenir votre licence lorsque que le paiement sera reçu.

Renouvellement des licences de chiens



Vous avez jusqu'au mercredi 3 juin 2020 pour envoyer ce formulaire afin d'enregistrer votre animal de compagnie.

Le paiement se fait par chèque au nom de « **Escouade canine MRC 2017** » Les frais sont de 25\$ par chien.

Vous devez poster l'enveloppe à l'Hôtel de ville au : 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Qc) GOM 1P0 ou la déposer dans la boîte à courrier à l'entrée du bureau

Escouade canine vous fera parvenir votre licence lorsque que le paiement sera reçu.

Municipalité de	1 ^{ER} Enregistreme	nı	LICENCE DE CHIEN	
AINT-BENOÎT-LABRE	· ·		Pour l'année :	
Adresse :				
'éléphone :		Cellulaire:	III MIL SIIRI SIIRIKE TURK KARRA KARRA	
Courriel :		Date de naissance :		
	Nom de l'animal :		Sexe :	
tace :		Poids :	Année de naissance :	
rovenance :	222 2011 122 24 24			
Couleur :	Poil long Poil court	Autre signe distinctif :		
/accin rage : Non Oui	Stérilisé : Non	Oui 🗌		
Micropuce : Non Oui	□ #:		Licence #	
hien déclaré dangereux :	Non Oui O			
Signatur	e du gardien	Sign	ature de l'officier	
Signatur Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE	2 ^E Enregistrem	e nt ¹	JICENCE DE CHIEN	
Municipalité de AINT-BENOÎT-LABRE	2 ^E Enregistrem	e nt I	JICENCE DE CHIEN	
Municipalité de AINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien :	2 ^E Enregistrem	e nt I	JICENCE DE CHIEN	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien :	2 ^E Enregistrem	e nt I	JICENCE DE CHIEN Pour l'année :	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse :	2 ^E Enregistrem	e nt I	JICENCE DE CHIEN Pour l'année :	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse :	2 ^E Enregistrem	ent I. Cellulaire: Date de naissance:	JICENCE DE CHIEN Pour l'année : Sexe :	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse : Téléphone :	2 ^E Enregistrem	ent I Cellulaire: Date de naissance:	Pour l'année :	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse : Téléphone : Courriel :	2 ^E Enregistreme	Cellulaire: Date de naissance:	Pour l'année :	
Municipalité de FAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse : Céléphone : Courriel :	2 ^E Enregistreme	ent I Cellulaire: Date de naissance:	DICENCE DE CHIEN Pour l'année : Sexe : Année de naissance :	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse : Téléphone : Courriel : Provenance : Couleur :	2 ^E Enregistreme Nom de l'animal : Poil long Poil court Stérilisé : Non	Cellulaire: Date de naissance: Poids: Autre signe d'istinctif: Oui	Sexe :	
Municipalité de SAINT-BENOÎT-LABRE Nom du gardien : Adresse : Téléphone : Courriel : Provenance : Couleur : Vaccin rage : Non	2 ^E Enregistreme	Cellulaire: Date de naissance: Poids: Autre signe d'istinctif: Oui	Sexe :	



TRAVAUX PUBLICS

Rue des Épinettes - Travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout

La compagnie Giroux et Lessard débutera les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la semaine du 25 mai 2020 pour une durée totale de 15 jours (un plan du secteur est joint).

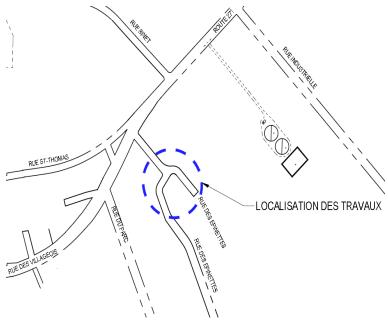
L'eau sera coupée aux résidents de la rue des Épinettes (secteur entre l'intersection de la rue du Parc et le numéro civique 69) entre 7 h et 12 h le 26 ou le 27 ou le 28 mai. Surveiller la page Facebook, site internet ou l'enseigne numérique de la municipalité pour connaître la date exacte. Prenez note que pendant les travaux, la circulation sera interdite dans le secteur des travaux. Le détour se fera par la rue du Parc.

Rang St-Jean - Travaux de nettoyage et de creusage des fossés

La municipalité tient à aviser la population que des travaux de nettoyage et de creusage des fossés dans le rang St-Jean débuteront dans la semaine du 25 mai pour se terminer dans la semaine du 8 juin. Merci à l'avance pour votre collaboration!

Abat-poussière

L'épandage de l'abat-poussière dans les rues et routes débutera dans la semaine du 25 mai 2020 et se poursuivra en juin.



SÉCURITÉ INCENDIE DANS UN **NOUVEAU LOGEMENT**

Le déménagement

Portez une attention particulière à l'utilisation, à l'entreposage et au transport des produits domestiques dangereux et gardez-les hors de la portée des enfants.

Dans votre nouvelle demeure

- Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage et vérifiez s'ils fonctionnent régulièrement. Ils doivent être remplacés aux 10 ans.
- Installez un avertisseur de CO2 à chaque étage si vous possédez : un appareil de chauffage au mazout, un poêle à bois ou un foyer, un appareil qui fonctionne au kérosène, au pétrole, au gaz ou au propane, un garage annexé à votre résidence, des outils à moteur à combustion que vous entreposez.
- Vérifiez vos extincteurs aux 6 ans.
- Inspectez régulièrement vos cordons de rallonge et vos câbles électriques et n'y branchez jamais de gros appareils électriques.

 • Ne peinturez jamais un avertisseur de fumée ou
- toute installation électrique.
- Faites ramoner votre cheminée dès votre arrivée, puis sur une base régulière.

Pour joindre le service de prévention incendie mnadeau.preventionincendie@gmail.com

LES POTAGERS (JARDINS)

L'aménagement d'un potager est autorisé dans la cour avant sur un terrain où un usage « habitation » est exercé aux conditions suivantes :

- Le potager doit être aménagé à 1,5 mètres minimum des lignes de terrain;
- Le potager doit respecter l'article 4.7.3, triangle de visibilité:

Triangle de visibilité pour un terrain situé à l'intersection de rues, on doit conserver un triangle de visibilité exempt de tout obstacle (clôture, mur, haie, etc.) plus haut que 60 cm par rapport au niveau de l'intersection des rues. Ce triangle est calculé sur les lignes de terrain donnant sur la rue sur une distance de 5 mètres à partir de l'intersection.

Un permis ou un certificat n'est pas requis pour l'aménagement d'un potager.

LES POULAILLERS

Un poulailler est autorisé à titre d'usage accessoire à un usage principal « habitation unifamiliale » aux conditions suivantes :

- L'usage poulailler a un caractère privé, c'est-à-dire qu'il s'exerce pour le seul bénéfice des occupants du bâtiment principal. Aucune activité commerciale, incluant la vente des œufs, n'est autorisée;
- Un (1) seul poulailler est autorisé par terrain où s'exerce un usage « habitation unifamiliale »;
- Le terrain résidentiel est implanté un poulailler doit avoir une superficie de 450m² et plus;
- L'usage poulailler doit s'exercer à l'extérieur du bâtiment principal;
- Un minimum de deux (2) poules doivent être gardés dans le poulailler. Le nombre maximal de poules est fixé à cinq (5). Le coq est interdit;
- Pour l'exercice de l'usage, un bâtiment accessoire est autorisé, bâtiment dans lequel sont gardées les poules. La superficie minimale de ce bâtiment est de 0.4 m² par poule, sans excéder 5 m²;
- Le bâtiment accessoire doit être implanté à une distance minimale de 2 mètres des lignes latérales et arrière du terrain;
- La hauteur maximale du bâtiment accessoire est fixée à 2,5 mètres;
- Un enclos extérieur adjacent au poulailler doit être aménagé. Cet enclos doit être délimité par un grillage, maintenu en bon état, afin que les poules y demeurent. À l'intérieur de l'enclos, un espace ombragé doit être aménagé;
- Le propriétaire doit s'assurer que la sécurité et le bien-être d'un animal ne soit pas compromis. La sécurité et le bien-être d'un animal sont compromis lorsque:
 - •L'animal n'a pas accès à de l'eau potable ou à de la nourriture saine;
 - •L'animal n'est pas gardé dans un habitat convenable et salubre le protégeant des intempéries;
 - •L'animal est blessé ou malade et ne reçoit pas les soins de santé nécessaires;
 - •L'animal est soumis à des abus ou à de mauvais traitements qui peuvent affecter sa santé:
 - •Un permis est nécessaire pour installer un poulailler urbain.

LES SERRES

Une serre est autorisée à titre d'usage accessoire à un usage principal « habitation unifamiliale » aux conditions suivantes :

Une (1) serre est autorisée par terrain;

La serre peut-être annexée au bâtiment principal ou isolé de celui-ci:

- La superficie maximale de la serre est fixée à 14 m²;
- Lorsque la serre est annexée au bâtiment principal, la hauteur de la serre ne peut excéder le faîte du toit de ce bâtiment;
- Lorsque la serre est implantée isolément du bâtiment principal, la hauteur maximale est fixée à 3 mètres:
- La serre doit être implantée à une distance minimale de 1,5 mètre des lignes latérales et arrière du terrain;
- La serre ne peut faire office de remise et ne peut être utilisée à des fins commerciales, d'habitation, d'élevage agricole. De plus, il est interdit d'utiliser l'ossature d'un abri d'auto temporaire;
- La serre doit être recouverte de verre, de plastique rigide, de polythène ou de polyéthylène spécifiquement conçu pour les serres ou par un matériau autorisé au présent règlement pour les bâtiments. Le choix de matériaux, pour une serre préfabriquée, doit respecter les normes du fabricant;
- Une couche chaude est assimilée à une serre lorsqu'adjacente à un bâtiment et fixe;

Un permis est nécessaire pour installer une serre.



BÂTIMENT ACCESSOIRE: GARAGE, ABRI PERMANENT, REMISE, GAZEBO, SERRE

- 1. La demande doit être conforme aux règlements de construction, de zonage et de permis et certificats, veuillez vous informer ou vous présenter à l'hôtel de ville pour consulter la réglementation ou voir notre site internet; https://saintbenoitlabre.com/reglements-d-urbanisme/.
- 2. La demande est accompagnée de tous les plans et documents exigés par le règlement sur les permis et certificats;
- 3. Le tarif pour l'obtention du permis a été payé. Le coût du permis est fixé à \$25 pour un nouveau bâtiment, selon la valeur pour agrandissement ou transformation et \$20 pour le déplacement;
- 4. Un garage ou un abri d'auto ne doit pas avoir plus de 80% de la superficie au sol de la résidence, la hauteur maximum celle du bâtiment principal, marge de recul avant celle du bâtiment principal, marge latérale et arrière minimum un mètre ou 1.5 m si fenêtre ou porte (ouvertures)
- Il est possible d'avoir un garage et un abri d'auto contigu à la résidence et un garage et un abri non contigu à la résidence
- 5. Une remise ne doit pas avoir plus de 14 m² (150 pi²) de superficie.
- 6. Le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée forme un ou plusieurs lots distincts sur les plans officiels du cadastre;
- 7. Il doit y avoir un usage principal sur le terrain pour que soit permis un bâtiment accessoire sauf sur une terre agricole;
- N.B.: L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour délivrer (ou refuser) le permis de construction à partir du moment où tous les documents exigibles ont été fournis et que la demande est substantiellement complète. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 6 mois de la date d'émission dudit permis.

PISCINE, SPA ET ÉTANG ARTIFICIEL (RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT)

- Une seule piscine ou étang peut être implanté sur un terrain dans le périmètre urbain.
- Un seul spa par terrain:
 - Un spa peut être inclus dans l'espace habitable d'une résidence;
 - Un spa peut être couvert sans être intégré au bâtiment résidentiel, par une construction complémentaire ouverte ou fermée. La construction complémentaire couvrant le spa doit respecter une distance minimale de 1,5 mètre des lignes latérales et arrière. La hauteur maximale autorisée pour une construction complémentaire couvrant un spa est de 4 mètres et la superficie maximale autorisée est de 25 mètres carrés;
- Une piscine ou un étang artificiel aménagé ne doit pas avoir une superficie plus grande que le tiers du terrain où il est implanté et être situé à un minimum de 1,2 mètre des lignes latérales et arrières;
- Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.
- Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès.
- Toute installation destinée à donner ou empêcher l'accès à la piscine doit être maintenue en bon état de fonctionnement.
- Pendant la durée des travaux, le titulaire du permis doit, s'il y a lieu, prévoir des mesures temporaires visant à contrôler l'accès à la piscine. Ces mesures tiennent lieu de celles prévues à la présente section pourvu que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable.



VIE COMMUNAUTAIRE

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE ET DU SERVICE D'ENCOMBRANTS MÉNAGERS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS)

La RICBS a réouvert son écocentre le lundi 4 mai. Les heures d'ouverture sont selon l'horaire estival soient du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Le site est aménagé afin de respecter les mesures exigées par la santé publique. Nous demandons à tous les utilisateurs de l'écocentre de bien respecter les dispositions suivantes :

- Un arrêt obligatoire est prévu à l'entrée du site et des instructions vous seront données.
- Restez dans votre véhicule jusqu'au moment du déchargement.
- Vous devrez décharger vos matières par vos propres moyens et avec vos propres outils.
- Aucune vente ou don de matière ne sera fait.
- Les paiements effectués devront être effectués par carte bancaire seulement.

Voici une liste de ce que vous pouvez apporter en tout temps à l'écocentre :

Matières récupérées (matériaux de construction) *DES FRAIS S'APPLIQUENT*

- Bois
- Gypse
- Vinyle
- Bardeau d'asphalte
- Portes et fenêtres
- Bains, douches, toilettes, lavabos
- Tubulure d'érablière avec ou sans broche



Autres matières récupérées *GRATUIT*

- Encombrants ménagers (meubles)
- Cuisinières, frigos, lave-vaisselle, fours micro-ondes
- Congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, thermopompes, déshumidificateurs
- Appareils électroniques et équipements informatiques
- BBQ, tondeuses, balançoires, foyers extérieurs
- Résidus domestiques dangereux
- Ampoules au mercure (fluo compactes et tubes fluorescents)
- Pneus (il y a des frais pour les jantes)

Le service de ramassage des encombrants ménagers est également en fonction. Vous avez des objets volumineux à faire récupérer? Simplement faire votre demande au 418 685-2230. Compte tenu de la situation, il se peut qu'il y ait un délai plus long qu'à l'habitude pour le ramassage. Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour plus d'information sur les divers services ainsi que sur la procédure à suivre, les citoyens sont invités à communiquer avec nous à la RICBS par téléphone au 418 685-2230, consulter notre site Internet www.ricbs.gc.ca ou nous suivre sur Facebook.

CONSTRUXIME

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Rénovation • Résidentiel • Commercial •

Maxime Paquet Propriétaire RBQ 8332-7080-38 70, Route du Lac Poulin Saint-Benoît Labre, Gc, GOM 1PO T 418.226.4735 C 418.222.2304 F 418.226.4751 www.construxime.com

LES CONSTRUCTIONS BIRLET ISO 9001 : 2008

150 5001 : 2006

CONSTRUCTION

- » Industrielle » Grands travaux » Résidentielle » Génie civil
- » Commerciale

Titulaire d'une licence délivrée en vertu de la Loi sur le Sâtiment du Québec Dossier 2167-8008-13

Martin Binet Président

mbinet@lesconstructionsbinet.com

227, Route 271, C.P. 1020 St-Benoît Labre (Qc) G0M 1P0

Tél.: 418 228-1578 - Fax: 418 228-1906 SUCCURSALE SAGUENAY 1616, boul. Talbot, Chicoutimi (Qc) G7H 4C2 Tél.: 418 973-6887 - Fax: 418 973-6857

DIVISION NORDIQUE Lebel-sur-Quévillon Tél. & Fax : 819-755-2700

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

Le 7 août 2005, des festivités inoubliables ont marqué le 100^e anniversaire de la présence des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie parmi nous. Les nombreux participants qui veulent revivre cet événement auront le plaisir de visionner le petit film tourné à cette occasion. Ils en trouveront le lien sur la page Facebook de la Société historique de Saint-Benoît.

Par contre, c'est avec regret que nous avons appris les nombreux décès causés par la COVID-19 parmi les membres de cette congrégation. Ces religieuses, qui ont assuré l'enseignement primaire et secondaire depuis 1905 jusqu'à la destruction du couvent de Saint-Benoît en 1964, ont continué de s'impliquer dans le service paroissial jusqu'à tout récemment. Nos sincères condoléances à leur famille et aux membres de leur communauté.

MOT DU CERCLE DES FERMIÈRES

Il n'y aura pas de réunion en juin. La date de l'assemblée générale est toujours à déterminer. Vous avez jusqu'au 15 juin pour acheter vos cartes de membre à 30\$. Bienvenue aux nouvelles fermières. Donner vos noms à Danielle Gonthier. 226-3960, Jocelyne Tardif 228-0318 ou Carole Nadeau. 228-9444.

Recette de Sabayon aux petits fruits

Ingrédients:

- 2 tasses de fraises coupées en quatre
- 1 tasse de framboises
- 4 jaunes d'œufs
- 1/2 tasse de marsala ou de vin blanc fruité (de type Riesling)
- 1/4 tasse de sucre
- Amandes tranchées grillées

Préparation

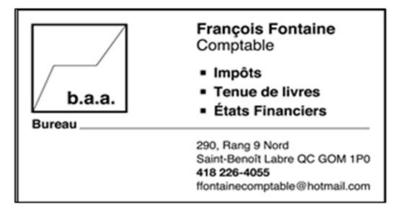
- 1. Dans un bol, mélanger les fraises et les framboises. Répartir le mélange de fruits dans six petits bols.
- 2. Dans un grand bol à l'épreuve de la chaleur placé sur une casserole d'eau frémissante, à l'aide d'un fouet, mélanger les jaunes d'œufs, le marsala et le sucre. Cuire 5 à 7 minutes ou jusqu'à ce que le sabayon ait légèrement épaissi.
- 3. Napper les fruits de sabayon. Parsemer d'amandes.

CHRONIQUE PASTORALE

Je ne sais pas si vous allez bien ? Je l'espère! Il me semble que depuis les derniers mois nous avons vécu presque une année.

Confinement, dé-confinement, distanciation, attention! Masqué, démasqué et encore! Une réflexion entendue: Il y aura-t-il un retour aux célébrations dans l'église? Bonne question. Se pourrait-il que nous ayons oublié que cela existait avant les messes à la télévision, sur Facebook? Il y a des habitudes qui se perdent vite et d'autres qui se prennent vite. Comme l'avenir se fait incertain, restons le cœur et l'esprit ouverts. Le mois de juin nous fournira l'occasion de célébrer le Seigneur présent dans l'Eucharistie. Sa présence ne manque jamais, c'est peut-être la nôtre qui a besoin de retrouver le désir et le goût de lui être présent. La fête des Pères est aussi l'occasion de manifester notre amour envers celui qui sur terre nous permet de retrouver notre cœur d'enfant. Pourquoi pas aussi en cette journée redire le Notre Père avec une attention spéciale pour notre Père des cieux. Et St Jean-Baptiste notre patron soutiendra sûrement le goût de la fête si la Covid-19 prend congé... Voilà pour le mois de juin, il sera si vite passé espérant que l'été décidera de s'installer chez nous.

Denise Lessard sscm agente de pastorale NDA







150 M\$ pour donner vie à des projets au Québec et en Ontario

Depuis 120 ans, la force de la collectivité est le moteur de nos actions. Nous lançons à présent un fonds d'envergure qui permettra d'aider nos communautés à prospérer. D'ici 2024, 150 M\$ seront attribués à des projets visant à soutenir la vitalité socio-économique des régions et de leurs entreprises.

Travaillons ensemble à favoriser les projets innovants qui dynamisent l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat.

Pour plus d'information sur les orientations et les critères d'admissibilité du Fonds du Grand Mouvement, ou pour soumettre un projet, communiquez avec votre caisse.

Unissons nos forces pour réinventer demain.

Pour plus d'information, visitez desjardins.com/grand-mouvement/







JIMMY LESSARD PARTICIPE À DEUX VIDÉOS SUR LA MAGIE

En lien avec la Covid-19, Jimmy Lessard le Magicien Illusionniste, résident à Saint-Benoît-Labre. participait récemment de chez lui à deux projets de vidéos par internet. Le premier réunissait 100 magiciens du Canada dont certains sont même des idoles d'enfance pour Jimmy. Chaque magicien n'avait que 5 secondes pour présenter un numéro visuel de magie dans le but d'amasser des fonds pour la banque alimentaire du Canada. Et, pour l'autre vidéo, dont le montage a été un peu plus complexe à coordonner à cause des transitions entre les clips de 15 secondes, il réunissait 19 magiciens du Québec. Le nombre de visionnements total est difficile à donner car ensemble, ces deux vidéos ont eu des centaines de partages. « J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à ces deux vidéos et c'est pour moi tout un honneur d'avoir été choisi pour ces deux projets! » Nous raconte Jimmy Lessard par voie de communiqué. Les deux vidéos peuvent être visionnés à partir de sa page Facebook : Jimmy Lessard - Magicien et illusionniste



AMÉNAGEMENT DE DEUX ÎLOTS COMESTIBLES À L'OTJ

À partir du 26 mai, les passants pourront constater des travaux en cours derrière l'OTJ. L'aménagement sera situé de part et d'autre du vestibule et réalisé par les Choux gras. Il aura pour but d'embellir le lieu important pour la municipalité en plus de permettre aux jeunes des faires des apprentissages sur les plantes comestibles dans le cadre du camp de jour.



ÉCOLE NOTRE-DAME-DU ROSAIRE

Mot de la direction :

Un petit mot pour vous informer que je vais quitter notre belle école en juillet. De nouveaux défis m'attendent pour l'année scolaire 2020-2021. Ce fut un grand plaisir d'accompagner les enfants, les familles et de côtoyer la communauté de Saint-Benoît et du Lac Poulin au cours de ces années.

Je vous remercie pour la confiance témoignée, ce fut un plaisir de travailler à l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Nancy Bégin, directrice

Fermeture de l'école

L'école sera fermée pour les vacances du 6 juillet au 7 août 2020 inclusivement.

Le service de garde reprendra ses activités le 24 août 2020 à 7 h.

BONNES VACANCES

Pro%im

Andréanne Caron Procriétaires

Lun. au merc. : Jeudi :

9h30 à 17h30 9h00 à 18h30 9h00 à 17h30

Vendredi : Sam. et dim. :

Fermé

208, Route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) GOM 1P0
T 418 228-0333 • F 418 227-8784 • bernardycarona@groupeproxim.org

Groupe RBR



FERMES DE TOIT POUTRELLES DE PLANCHER MURS PRÉFABRIQUÉS POUTRES D'INGÉNIERIE



320, route 271, Saint-Benoît-Labre T. 418 228-9651 • 1 877 228-9651 estimation@toituresfecteau.com

NOUVELLES ET AIDE-MÉMOIRE DU LAC RAQUETTE

FOSSES SEPTIQUES

Assurez-vous de les vider régulièrement. Vérifiez et inspectez le champ d'épuration si nécessaire ainsi que la fosse septique. Employez des savons exempts de phosphate.

BERGES DU LAC

Nous vous recommandons de protéger les berges en plantant des arbustes filtrants au minimum dans les premiers 5 mètres.

ESPÈCES DANGEREUSES:

MOULES ZÉBRÉES ET MYRIOPHYLLE

Lavez soigneusement tous les types d'embarcations (kayak, canoé, planche), les remorques et les pieds de moteur qui ont navigué sur d'autres plans d'eau.

FEUX DE CAMP

Pour éviter la prolifération des plantes aquatiques, il est préférable de situer notre cuve ou foyer à plus de 5 mètres de la rive et de ramasser les cendres régulièrement parce qu'elles contiennent beaucoup de phosphore. Une soucoupe ou cuve est recommandée.

BATEAU À MOTEUR

Il est fortement recommandé d'avoir une embarcation nautique munie d'un moteur 2 temps. Les moteurs des nouvelles embarcations ne devront pas excéder 125 HP. Aucune promenade en bateau à haute vitesse n'est permise avant 10h et après 21h. L'usage des motomarines est interdit au Lac Raquette.

DIVERS

Les messes pour la chapelle du Lac Raquette pour l'été 2020 sont suspendues en raison du COVID 19.

L'assemblée générale des riverains qui était prévue le 29 juin 2020 est reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée sous peu.

Évitez d'envoyer l'herbe de tonte vers le lac. Ne pas se laver dans le lac, même avec un savon sans phosphate. Ne pas nourrir les oiseaux aquatiques et les poissons.

Outardes : pour éviter les dégâts sur vos terrains, érigez une barrière aux accès les plus bas sur le lac. Ex : corde, canoe, planche, etc.

Pour consulter la réglementation en vigueur pour les lacs, rendez-vous sur le site web de la municipalité de Saint-Benoît-Labre

INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉSIDENCES DE TOURISME

DÉFINITION - RÉSIDENCE DE TOURISME :

Établissement possédant une attestation de classification délivrée par le Ministère du Tourisme où est offert de l'hébergement pour un court séjour de moins de 31 jours en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine, contre rémunération.

Autorisée dans les zones V-A-AG-ID

Le Lac aux Cygnes, Lac St-Charles sont dans la zone ID #2 et le Lac Raquette dans une zone V donc les résidences de tourisme sont autorisées par la municipalité dans ces zones, ainsi que dans les zones agricoles.

Le propriétaire d'une résidence de tourisme doit avoir une attestation du Ministère du Tourisme lorsqu'il s'affiche ou s'annonce dans les médias.

Le Ministère envoie un avis à la municipalité à savoir si l'usage est permis pour une adresse spécifique, et s'il respecte les règlements. L'installation septique doit être conforme. Lorsque la municipalité répond de la conformité, l'attestation est donnée pour une période de 24 mois par le ministère et cette attestation doit être affichée à la vue du public.



La municipalité peut régir l'interdiction dans certaines zones.

Présentement il n'est pas permis de faire des locations de courte durée due à la pandémie de la COVID-19. Pour une location de longue durée avec bail, vérifier les restrictions en période de pandémie, imposées par le gouvernement.

Pour plus d'informations, contactez Lise Pomerleau au service de l'urbanisme au 418 228-9250 poste 106.

NOUS JOINDRE

Le conseil municipal

Éric Rouillard maire:

maire@saintbenoitlabre.com ou 418 228-9250,

poste 104

Les conseillers: Michel Gosselin, Marc Grenier, Pier-Luc Gilbert, Myrianne Poulin, Jonathan Pépin, France

Bégin:

info@saintbenoitlabre.com ou 418 228-9250

L'administration municipale

216, route 271, St-Benoît-Labre (Qc) G0M 1P0

Téléphone: 418 228-9250 Télécopieur : 418 228-0518

Courriel: info@saintbenoitlabre.com Site web: www.saintbenoitlabre.com

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h 30 sauf le

vendredi: fermeture à 15 h

L'équipe administrative

Édith Quirion, directrice générale

Line Lessard, directrice générale adjointe

Samuel Duval, coordonnateurs aux loisirs et à la culture & agents aux communications

Lise Pomerleau, inspectrice en bâtiment et environnement et responsable de la gestion des cours d'eau

Michel Boucher, directeur/chef brigade des Pompiers

Richard Giroux, chef d'équipe des travaux publics

LISTE DES GARDIENS ET GARDIENNES

Gabrielle	Bernier	12 ans	418 230-3109	Maryse et Benjamin
Juliette	Bourque	12 ans	418 230-0110	Nancy et Jérôme
Laurie	Cloutier	14 ans	418 228-3742	Carole et Marc
Carolane	Labonté	14 ans	418 226-4427	Estelle et Daniel
Ariane	Marois	14 ans	418 222-8529	Anne-Marie et Marco
Alyson	Pépin	12 ans	418 228-8762	Chantal et Vincent
Félix et Éloïse	Pépin	11 et 14 ans	418 222-6536	Marie-Ève et Charles
Émilie	Pépin	14 ans	418 227-7427	Julie et Étienne
Mary-Ann	Arsenault	12 ans	418 226-3739	Audrey et Luc
Marika et Jolyanne	Poulin	12 et 14 ans	418 227-1881	Isabelle et Michel
Jessica	Poulin	15 ans	418 226-4059	Karine et Martin
Stéphanie	Rancourt	13 ans	418 227-6419	Caroline et Yvan
Marianne et Mathilde	Smith	14 et 12 ans	418 221-0036	France et Guillaume
Édouard	Vachon	12 ans	418 226-0500	Geneviève et Olivier
Jade	Veilleux	13 ans	418 221-0193	Nancy et Luc
				•

COORDONNÉES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SAINT-BENOIT

Bibliothèque municipale	Nadia Lebel	228-9250
Cercle des Fermières	Carole Nadeau	228-9444
Chevaliers de Colomb	Fernand Boucher	228-2048
Chorale	Louis Lambert	228-9448
Comité de la ruralité	France Bégin Corpo.	227-0979
Développement écono.	Olivier Mathieu	221-4957
Fabrique	Henriette Fecteau	228-9212
Comité Dernier recours ABBS	Marie Lessard	227-9215
Société Historique	Vincent Giroux	227-9215
Cellule d'évangélisation	Raoul Lessard	228-7542
Catéchèse	Sylvie Poulin	227-0747
L'œuvre des terrains de jeux	Karine Doyon	karine_06@hotmail.com



Caroline Vigneault, Prop. 35, Rue A. Poulin St-Benoit Labre, GOM 1P0 Tél.: 418-221-5798

caro.vigno@hotmail.com

MAI - DATES À RETENIR

25 mai

Début des travaux du réseau d'aqueduc Rue des Épinettes

Début des travaux de nettoyage et de creusage des fossés Rang St-Jean

Début de l'épandage de l'abat-poussière

26 mai

Début des travaux d'aménagement des Choux gras à l'OTJ

1 juin

Date limite pour le 2e versement des taxes municipales (sans intérêt jusqu'au 1er septembre)

2 juin

Séance du conseil municipal en ligne

3 juin

Date limite pour renouveler les licences de chiens

21 juin

Date limite pour s'inscrire aux activités estivales

COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

ORDURES: 1, 8, 15, 22 et 29 Juin (tous les lundis)

RECYCLAGE: 10 et 26 juin (le 26 est un vendredi)

COVID-19, RASSEMBLEMENTS EXTÉRIEURS ET RÉOUVERTURES

Le gouvernement du Québec vient de l'autoriser, il est maintenant possible de se réunir en famille ou avec des amis! Ces rencontres doivent toutefois être faites à l'extérieur, avec 10 personnes et moins et respecter une distance de 2m.

La Santé publique a également autorisé la réouverture progressive pour les soins esthétiques et les soins de santé privés à partir du 1er juin. Cette autorisation comprend :

- Les dentistes, physiothérapeutes, ostéopathes, chiropraticiens, psychologues, optométristes, acupuncteurs et autres.
- Les salons de coiffure, studios de tatouage et de perçage.

Le lavage des mains, simple et efficace!

